



*AVENTURES AU LIBERIA
OU CANDIDE AU PAYS DE
LA VIOLENCE INSTITUTIONNALISÉE
Alfred SCHWARTZ*

Mon entrée en contact avec le Liberia eut lieu au début de l'année scolaire 1958-1959... en Alsace. L'université de Strasbourg accueillait cette année-là, pour la première fois de sa très longue histoire, un étudiant originaire de ce pays d'Afrique, Michel Simtekpéati. Celui-ci avait été admis à s'inscrire en première année de l'Institut d'études politiques, où j'étais alors moi-même élève de seconde année et responsable — démocratiquement élu par mes pairs pour un an — de l'association des étudiants. C'est à ce dernier titre que j'eus à rencontrer Michel Simtekpéati dès son arrivée sur les bords de l'Ill en vue de lui faciliter, autant que faire se pouvait, son intégration dans la communauté estudiantine strasbourgeoise — une intégration à laquelle la très généreuse bourse en dollars que lui versait le Liberia devait incontestablement contribuer. Nous devînmes petit à petit amis. Je lui fis connaître mon village de Lorraine, où il m'accompagnait volontiers le week-end ou pendant les vacances. Il me fit en retour des révélations sur l'itinéraire qui l'avait conduit jusqu'en France, un itinéraire on ne peut plus rocambolesque et dont il importe que je commence par évoquer les grandes étapes pour la compréhension de ce que je vivrai moi-même quelques années plus tard au Liberia.

Michel Simtekpéati était en réalité né... au Togo, de parents « kabré » immigrés dans la région des Plateaux. Au lendemain de sa scolarité primaire, achevée autour de 1950, il fut saisi d'une véritable obsession : partir pour la France. Il était à ce point prêt à tout pour réaliser son projet qu'il finit par s'embarquer clandestinement à bord d'un cargo en partance du wharf de Lomé pour la métropole. Il ne tarda pas à être découvert dans la cale où il avait trouvé refuge et fut débarqué sans ménagement sur un quai du port de Monrovia, où le bateau faisait escale. Dans la capitale du Liberia, il vécut d'expédients, mais apprit par la force des choses, en plus du français qu'il parlait déjà, le pidgin-english, ce qui lui permit très vite, sans le moindre problème, dans un pays où peu de gens pouvaient fournir la preuve de leur véritable identité, à se faire passer pour citoyen libérien. Le bilingue qu'il était devenu eut la chance d'être recruté comme

interprète par l'ambassade de France à Monrovia, puis, quelques années plus tard, d'obtenir de l'État libérien, qui cherchait à promouvoir une élite qui ne fût pas que d'ascendance négro-américaine, une bourse pour aller faire des études supérieures en Europe. Il rejoignit ainsi en 1957 un établissement universitaire de Londres, qu'il quitta dès 1958 pour l'Institut d'études politiques de l'université de Strasbourg où il avait réussi à faire transférer son dossier... Le voyage pour la France avait été plus long que prévu mais il y arrivait par une porte inespérée...

L'étudiant libérien que j'eus l'honneur d'accueillir consacra une bonne partie du temps libre dont il disposa au cours de sa première année à l'université française à rédiger, je ne sais plus très bien à quelle fin, un mémoire sur l'œuvre de modernisation entreprise dans son pays par le président William Tubman depuis l'accession de celui-ci à la magistrature suprême en 1943. Je fus le premier lecteur de ce travail que Michel Simtekpéati m'avait demandé de l'aider à mettre en forme. Et à travers ce travail, je découvris un petit État de l'Afrique occidentale dont j'ignorais alors jusqu'à la localisation géographique, le Liberia. Un État dont le nom évoquait de façon emblématique les circonstances de son émergence dans la première moitié du XIX^e siècle : le retour sur la terre de leurs aïeux, à partir de 1822, à l'instigation d'associations philanthropiques, de Noirs américains émancipés — c'est-à-dire affranchis de l'esclavage — ; la création en Afrique de l'Ouest, sur l'ancienne côte des Graines, d'établissements de colonisation ; l'extension progressive — le plus souvent brutale — de l'autorité des nouveaux venus aux populations déjà en place — les « natives » — qui ne leur firent pas toujours, il est vrai, bon accueil ; la réunion en 1847 des espaces territoriaux occupés par les communautés à la fois négro-américaines et autochtones en une entité politique unique et indépendante des États-Unis, avec pour appellation « Liberia » et pour devise « the love of liberty brought us here ». Un État qui, en dépit de son beau nom et de sa belle devise, s'identifia pendant plus d'un siècle aux immigrants nord-américains et mena à l'encontre des populations locales une véritable politique de

ségrégation, génératrice de rapports de violence réciproques et permanents, qui ne sont pas sans expliquer la sanglante prise de pouvoir perpétrée en 1980 par le sergent-chef Samuel Doe, un « native » de l'ethnie krahn (au lendemain de cet événement, j'ai écrit un article sur ce « passé de violence » du Liberia, qui fut publié dans les colonnes du Monde du 20 juillet ; à ce thème, Graham Greene avait déjà consacré en 1936 quelques pages très fortes dans Voyage sans cartes, un livre qui relate une expédition qu'il fit dans ce pays au début des années 1930 et qui est sans doute l'un des plus beaux textes produits sur le continent noir...). Le Liberia fut ainsi tout à fait involontairement ma première porte d'entrée à l'Afrique...

L'Afrique, j'allais la découvrir pour de bon en 1964. Admis comme élève-sociologue à l'Orstom en 1963, je fus affecté en Côte d'Ivoire, après une année de « scolarité » à Paris. La « dynamique des communautés rurales » africaines était alors l'un des grands thèmes de recherche de la section de sociologie, animée par Georges Balandier. Il avait été décidé que je ferais l'étude monographique d'un village guéré, une ethnie de la forêt ouest-ivoirienne qui n'avait jusque-là fait l'objet d'aucune investigation sociologique systématique. Je jetai mon dévolu sur une localité du nom de Ziombli, située dans la sous-préfecture de Toulépleu, la circonscription administrative la plus occidentale du pays guéré, riveraine du Liberia. Je ne tardai pas à réaliser que les Guéré occupaient en fait un espace territorial qui débordait largement sur ce dernier pays, où ils étaient connus sous l'appellation de Krahn. Je m'aperçus par ailleurs très rapidement, en enquêtant sur l'histoire du peuplement, que la réponse à nombre de mes questionnements se trouvait de l'autre côté de la frontière. Une incursion dans l'hinterland libérien s'avérerait donc tôt ou tard indispensable si je voulais y voir plus clair dans les relations entre Guéré et Krahn. Ce fut le « fondement scientifique » de mes aventures au Liberia...

J'étais certes à cette époque un chercheur « jeune », plein d'enthousiasme, mais il n'a jamais été dans mon tempérament de prendre des risques inconsidérés. Je décidai de faire les choses dans les règles et me rendis à

l'ambassade du Liberia à Abidjan pour y effectuer ce qui est logiquement la première des formalités quand on veut se rendre dans un pays étranger : l'obtention d'un visa. Je ne me rappelle plus combien de fois, au cours des premiers mois de l'année 1965, je suis allé frapper à la porte de cette ambassade : je l'ai toujours trouvée fermée. Il faut croire que les rapports entre la Côte d'Ivoire et le Liberia étaient si bons qu'ils ne justifiaient plus l'existence d'un tel rouage, ou alors qu'ils étaient tout simplement inexistantes... J'en tirai la conclusion que si je voulais me rendre au Liberia, il ne fallait surtout pas que je compte sur l'aide de son ambassade à Abidjan.

Je fis part de mon projet — et de mes déboires — au sous-préfet de Toulépleu, Théodore Kakou, avec qui je m'étais, depuis mon arrivée en pays guéré, lié d'amitié. « Parles-tu l'anglais ? », me demanda-t-il à brûle-pourpoint. Je lui répondis que oui. « Le Peace Corps vient d'affecter à Tapitta, à une trentaine de kilomètres de la frontière, une Américaine, de père noir et de mère indienne cherokee, de grande beauté. J'en ai fait récemment la connaissance à une réception donnée par le District Commissioner de la localité à laquelle mon homologue libérien m'avait convié. Je me suis juré de la revoir. Comme je ne parle pas un mot d'anglais, tu pourrais me servir d'interprète. A la frontière, où l'on sait qui je suis, je te présenterai comme étant toi-même un volontaire du Peace Corps, en affectation en Côte d'Ivoire »... Quelques jours plus tard, un dimanche matin, je mis ainsi pour la première fois le pied sur le sol libérien, sans que l'on me demandât le moindre papier... Sur le terrain de sport de l'établissement scolaire de Tapitta auprès duquel elle officiait, Barbara, notre belle Américaine, était en train de chronométrer une course de demi-fond. Elle nous accueillit poliment, sans plus. Elle n'était apparemment pas dupe des intentions que nourrissait à son égard le sous-préfet ivoirien, don Juan impénitent dans son pays, et elle ne tenait visiblement pas à tomber dans les mailles de son filet... Je remplis mes fonctions d'interprète du mieux que je pus, une première fois, puis une deuxième fois, puis une ou deux fois supplémentaires... Jusqu'au jour où

Théodore n'eut vraiment plus besoin de moi pour lui tenir la chandelle. Les choses évoluèrent plutôt bien : il fut même question, plus tard, de mariage... J'étais, quant à moi, devenu pour les préposés à la garde de la frontière libérienne, à la fois le représentant d'une prestigieuse institution, le Peace Corps, que le président des États-Unis d'Amérique, John Kennedy, venait de créer à grand renfort de publicité, et l'ami d'un haut fonctionnaire ivoirien, le sous-préfet de Toulépleu — donc à un double titre un personnage au-dessus de tout soupçon.

L'entrée dans le pays m'étant acquise, il restait une seconde formalité à accomplir pour pouvoir y travailler : obtenir une autorisation en bonne et due forme du Superintendent de la circonscription administrative dont relèvent les Krahn, le Grand Gedeh County, chef-lieu Tchien, une localité située à une soixantaine de kilomètres au sud de Toulépleu (le County est au Liberia l'unité administrative qui coiffe le District). Théodore Kakou entretenait avec ce représentant du pouvoir central libérien d'aussi bonnes relations de voisinage qu'avec le District Commissioner de Tapitta et proposa de me faire un mot d'introduction. A Tchien, dans les bureaux du Superintendent, ma lettre de recommandation, qui portait un cachet officiel ivoirien — celui de la sous-préfecture de Toulépleu — fut examinée avec beaucoup de curiosité mais suscita en fin de compte plus de suspicion que de sympathie : on mit deux bonnes heures pour trouver quelqu'un qui fût capable de traduire en anglais la prose de mon protecteur ; on me fit comprendre que l'intérêt que je portais aux Krahn était certes honorable mais le Superintendent me notifia personnellement que l'autorisation de recherche que je sollicitais ne pouvait m'être accordée que par le ministre de l'Intérieur. En d'autres termes, si je voulais poursuivre mon projet, je devais me rendre à Monrovia...

Si j'avais levé l'obstacle du passage de la frontière nationale, il me fallait trouver un nouveau stratagème pour franchir les « frontières de comté » — deux en fait depuis Tapitta — auxquelles il était également nécessaire de montrer « patte blanche » sur la route de la capitale. Mon

ami Théodore Kakou, qui avait déjà effectué le trajet et était un homme de bon conseil, me fit une nouvelle suggestion : « Tu emmènes avec toi quelques bouteilles de Kiravi et à chaque contrôle, tu fais cadeau d'une bouteille aux préposés à la barrière avant même qu'ils t'aient demandé quoi que ce soit ». Le Kiravi, c'était dans la décennie 1960 ce gros vin rouge « qui pique », qui coulait en abondance dans toute l'Afrique francophone, dont raffolaient en particulier les anciens combattants et dont la réputation avait franchi la frontière libérienne. Je retins l'idée...

Un second problème me tracassait. Une fois à Monrovia — si j'y arrivais — comment ferai-je pour forcer les portes du ministère de l'Intérieur et obtenir cette fameuse autorisation de recherche ? La solution vint de... Michel Simtekpéati. Je n'avais plus revu mon ami « libérien » depuis mon départ de Strasbourg en juin 1962; mais nous nous écrivions régulièrement. Après avoir fini « sciences po » en 1961, Michel s'était inscrit en doctorat de troisième cycle de sociologie avec Henri Lefèvre. Il tenait en vérité — j'ignore pour quelle raison exacte — à retarder au maximum son retour au Liberia. Il entreprit de rédiger, de mémoire, une thèse sur l'organisation sociale de son ethnie d'origine, l'ethnie « kabré ». Il obtint son doctorat en 1964 mais ne se résolut pas pour autant à retourner au pays. N'ayant plus de bourse depuis qu'il avait officiellement achevé ses études, il réussit à enseigner l'anglais — qu'il avait appris, ne l'oublions pas, sur les quais de Monrovia ! — pendant un an dans un établissement scolaire alsacien... Il finit toutefois en 1965 par céder aux injonctions que ne cessait de lui adresser depuis quelque temps Monrovia... lorsqu'on lui proposa de représenter le Liberia à l'Organisation de l'unité africaine (OUA), créée depuis deux ans et dont le siège était à Addis-Abeba. Je fus informé de l'événement vers le milieu de l'année. Je réalisai aussitôt que le rang éminent auquel venait d'accéder mon ami sur l'échiquier politico-administratif de son pays pouvait être pour moi la clé qui allait enfin me permettre d'obtenir le papier dont j'avais besoin. De par la nature de ses fonctions, l'« ambassadeur » Simtekpéati serait sûrement amené à se

rendre très régulièrement à Monrovia. Il suffirait que nous nous y retrouvions pour que mon problème fût résolu. Je lui fis part de mon projet, ainsi que de mon souhait de le rencontrer dans la capitale libérienne. Il me proposa un rendez-vous pour la mi-septembre.

Aux frontières des comtés de Brong et de Montserrado, le Kiravi fut effectivement le plus efficace des laissez-passer. A Monrovia, Michel m'attendait. Rendez-vous avait déjà été pris pour moi avec le sous-secrétaire du Department of Internal Affairs, Allen Williams, dont le fils, Oscar, était lui-même depuis deux ans... étudiant à l'université de Strasbourg. En un temps record, une lettre de recommandation me fut établie à l'intention du Superintendent du Grand Gedeh County, l'Honorable Moses Harris, ainsi qu'un « special pass » pour me rendre « dans l'aire d'étude des tribus krahn », valable un mois et portant cette mention assez stupéfiante sur un document officiel : « Privilege : Unmolestation during course of travel »... La violence, en quelque sorte, institutionnalisée... Michel me fit visiter la capitale libérienne : un site accidenté assez lâchement occupé par l'homme, un centre-ville animé, avec de très vieilles et pittoresques maisons — souvent délabrées — de style « colonial », quelques édifices publics à l'architecture ostentatoire — dont le nouveau palais présidentiel aux formes résolument modernes et, surtout, l'imposant édifice tout en marbre de la loge maçonnique nationale. Il m'aménagea également une entrevue avec l'ambassadeur de France, qui nous invita à sa table.

Je repris la route de la Côte d'Ivoire après une petite semaine de séjour à Monrovia, fier du résultat obtenu. A la première frontière de comté, je pus mesurer l'efficacité de mon « special pass » : le préposé à la barrière me salua militairement en claquant des talons. A la seconde cependant, à quelque 200 kilomètres de la capitale, à la manière dont je fus traité en dépit de mon statut de voyageur « privilégié », j'eus de sérieux doutes sur la réalité de l'autorité du pouvoir central libérien dans l'intérieur du pays. A la présentation de mon sauf-conduit, il me fut répondu : « Monrovia, on ne connaît pas. Pour passer, c'est dix dollars »... Le choc fut rude après

tout le mal que je m'étais donné pour être « en règle ». Je refusai, bien sûr, de payer. Parmi les agents en service à la barrière, je finis par en trouver un qui était « apparenté » à un ancien combattant guéré de Toulépleu que je connaissais et qui intervint en ma faveur... Je fus contrarié par cet incident, mais ne me sentis pas vraiment inquieté.

Pendant ce voyage de retour, je mis à profit mon passage dans la partie septentrionale du comté du Nimba pour visiter dans le massif du même nom le complexe minier de Sanniquellie, où la Liberian American-Swedish Minerals Company (LAMCO) exploitait depuis le début de la décennie 1960, à ciel ouvert, un gisement de fer d'une exceptionnelle teneur (près de 70 %). Un complexe qui produisait alors annuellement quelque 10 millions de tonnes de minerai, évacué par train jusqu'au wharf de Buchanan, d'où il partait vers l'Amérique ou l'Europe sans la moindre transformation primaire, et qui employait sur place quelque 2.700 travailleurs dont plus de 300 expatriés. La technique d'exploitation était simple. Le gisement était constitué par une montagne d'environ 1.100 mètres d'altitude. Une armada d'engins mécaniques de toutes sortes en pratiquait l'arasement systématique. La précieuse matière première était acheminée par tapis roulant jusque sur les wagons des trains minéraliers. Le système fonctionnait vingt-quatre heures sur vingt-quatre. J'eus la possibilité de survoler le site par avion : le respect de l'écosystème local, d'une très grande richesse dans ce massif du mont Nimba, n'était certes pas la première des préoccupations des responsables de la compagnie, mais l'écologie n'était pas encore à la mode et personne ne s'offusqua publiquement de voir ainsi un morceau entier du massif disparaître et, avec lui, des hectares de fougères arborescentes... Au cours de cette visite, je compris en tout cas pleinement ce que l'expression « économie minière » signifiait.

J'avais tenu à repasser par la Côte d'Ivoire et mon village de Ziombli avant de me rendre en pays krahn. Je m'étais donné deux ou trois jours pour mettre au point mon canevas d'enquête. Il me resterait ensuite une quinzaine de jours pour effectuer ma mission dans le Grand Gedeh

County dans la fourchette de temps qui m'avait été accordée. La venue impromptue à Toulépleu d'un expert du ministère du Plan, Bernard Friede, que je connaissais de nom, devait totalement bouleverser le cours des événements. Le « missionnaire » d'Abidjan, avant de repartir de la région, souhaitait vivement se faire également une idée de ce qui se passait « de l'autre côté de la frontière ». Il n'avait, bien sûr, pas plus de papier officiel pour se rendre au Liberia que je n'en avais moi-même jusqu'à mon voyage à Monrovia. Le sous-préfet, pris par d'autres obligations et sachant que j'étais désormais parfaitement en règle, me demanda comme un service personnel de convoier mon compatriote au moins jusqu'à Tapitta, la « ville » libérienne la plus proche — et qui m'était presque devenue familière — mais chargea tout de même son secrétaire de nous accompagner. Rendez-vous fut fixé au lendemain. Notre déplacement ne devait pas durer plus d'une demi-journée. Il fut convenu que nous partirions de bonne heure de Toulépleu et que nous serions rentrés pour le déjeuner, que nous partagerions avec Théodore Kakou.

Le passage de la frontière se fit sans aucun problème. Moins d'une heure plus tard, nous étions à Tapitta. Il était à l'époque, dans chaque localité libérienne d'un peu d'importance, une curiosité qui donnait à elle seule une idée de l'ambiance qui régnait dans le pays et qui méritait une visite : la boutique du Syrien ou du Libanais. Dans ce genre de boutique, on trouvait absolument tout, de la boîte d'allumettes à l'uniforme de général. Celle de Tapitta, que je fis découvrir à Bernard Friede, vendait, entre autres articles, des cartouches de chasse. Je n'ai jamais été un fanatique de ce sport, mais dans le paquetage avec lequel j'étais venu en Afrique dix mois plus tôt figurait un Robust de calibre 12, que j'avais commandé avant de quitter la France à la manufacture d'armes de Saint-Etienne. En Côte d'Ivoire, dans la décennie 1960, à une époque où la chasse n'était pas encore interdite, la possession d'un fusil donnait accès, moyennant le paiement d'une redevance annuelle, à un permis de port d'arme, et le permis de port d'arme à l'acquisition d'un certain quota de cartouches, un

« cadeau » sans nul autre pareil en brousse, où les détenteurs de fusils étaient relativement nombreux, mais beaucoup moins ceux en règle avec l'administration fiscale. Dans la boutique du Libanais de Tapitta, le prix des cartouches proposées était, à ma grande surprise, très exactement de quatre fois inférieur au prix en vigueur en Côte d'Ivoire. Comme elles étaient par ailleurs en vente totalement libre, le secrétaire du sous-préfet et moi-même décidâmes d'en acheter une boîte de vingt-quatre — l'unité de conditionnement de base — que nous nous proposons de partager à notre retour à Toulépleu.

Que n'avions nous pas fait là ! A la sortie de la boutique, quatre hommes en uniforme — apparemment des agents de la Frontier Force — nous attendaient : ils savaient que nous avions fait l'acquisition de cartouches, nous apprirent que cela était parfaitement interdit, nous accusèrent de « trafic de munitions » et nous demandèrent de les suivre au bureau du District Commissioner. Ni mes protestations indignées ni mon laissez-passer « spécial » ne réussirent à amadouer le chef — un certain Johnson, je n'oublierai jamais son nom — du quarteron qui nous avait littéralement mis en état d'arrestation. Nous avons commis un délit grave et étions passibles de la justice libérienne.

Je crus d'abord à une manœuvre d'intimidation, destinée à nous extorquer quelques dollars ou quelques billets de francs CFA, et m'attendais, vu notre attitude de fermeté, à ce qu'il fût mis fin rapidement à cette mauvaise farce. Je sous-estimais en fait totalement le sieur Johnson qui avait vraiment envie — je n'ai jamais très bien compris pourquoi — d'en découdre avec nous. Après une longue attente sous bonne et due garde, nous fûmes traduits devant le District Commissioner, qui troqua pour la circonstance sa casquette d'administrateur contre celle de juge, le maillet de bois de la justice anglo-saxonne dans la main droite pour remettre bon ordre si besoin était dans le débat. Le chef des agents de la frontière force exposa les raisons qui l'avaient amené à nous faire traduire devant le tribunal. Pour ma défense, j'essayais d'expliquer que je ne comprenais pas très bien en

quoi consistait le délit que l'on me reprochait puisque les cartouches que j'avais achetées n'étaient soumises à la production d'aucune autorisation spécifique ; et j'arguai que, si je devais avoir des problèmes avec mon acquisition, ce ne pouvait légalement pas être au Liberia, mais à l'entrée en Côte d'Ivoire. Je portai en même temps à la connaissance du District Commissioner le but de notre visite à Tapitta, une visite que nous aurions normalement dû faire en compagnie de son homologue le sous-préfet de Toulépleu, lequel, n'ayant pu se libérer, nous avait délégué son secrétaire... Craignait-il l'incident diplomatique ou trouvait-il les arguments de notre pourfendeur effectivement très peu recevables ? Je fus étonné — et agréablement surpris — par la modération de son propos à notre égard, même s'il ne chercha pas à mettre tout de suite un point final à l'incident. Je crus comprendre qu'il ne pouvait en fait pas non plus débouter brutalement son collègue Johnson. Celui-ci ne revint pas moins vigoureusement à la charge et, se posant en véritable procureur, fit remarquer au juge que notre forfait valait au minimum... mille dollars d'amende ou, à défaut, un séjour en prison... Mille dollars, cela représentait trois mois de mon salaire de chargé de recherche stagiaire ! L'alternative d'un séjour dans une geôle libérienne était par ailleurs une perspective très peu réjouissante... La situation commençait décidément à sentir le roussi ! Le District Commissioner continua, heureusement, à prôner la conciliation... Et, au terme de palabres interminables, finit par décider que la confiscation pure et simple de l'objet du litige serait pour cette fois-ci une sanction suffisante... Mais que l'on ne nous y reprenne plus !

Cette « affaire » avait duré en gros de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. Pourquoi ne pas l'avouer, elle m'avait fait peur, et je crois qu'elle avait effrayé également Bernard Friede et le secrétaire du sous-préfet de Toulépleu. Même si je n'ai à aucun moment véritablement cru qu'elle pourrait se terminer « mal », elle eut pour conséquence de me « brouiller » définitivement avec le Liberia. Je n'avais plus aucune confiance dans les institutions de ce pays. Ironie de la situation, à l'entrée

de Tapitta un immense panneau publicitaire rappelait pourtant de façon ostentatoire, du moins à ceux qui savaient lire, à travers un slogan emprunté à une marque de whisky célèbre, que l'« état de droit » y était une préoccupation inscrite dans la longue durée : « Liberia, born 1847, still goes strong ! ». Je venais de réaliser que le « vieux » Liberia ne marchait pas si droit qu'on le prétendait, que la violence — sous toutes ses formes — en était une règle de fonctionnement reconnue quasi institutionnellement, mais aussi que l'exercice d'une activité de recherche ne pouvait être compatible avec le climat d'insécurité qui en était le corollaire inévitable. J'avais tout mis en œuvre pour essayer d'en savoir plus sur la société krahn dont l'appréhension me paraissait indissociable de celle des Guéré. Après la « mésaventure » que je venais de vivre, je résolus de mettre un point final à mon projet d'enquête dans le Grand Gedeh County... Le Superintendant Moses Harris n'aura jamais reçu la lettre de recommandation que lui avait adressée en septembre 1965, sous mon couvert, l'Under Secretary of Internal Affairs Allen Williams...

Si, depuis cet événement, je ne suis plus allé « au-devant » du Liberia, celui-ci m'a rattrapé à deux reprises au moins. En décembre 1967, un sociologue allemand, Dieter Seibel, entreprit une recherche... en pays krahn. Il vint me rendre visite à Ziombli dès janvier 1968 pour me proposer un échange d'informations. Je ne pouvais pas espérer mieux et nous eûmes pendant des années de fructueux contacts scientifiques. Dieter Seibel est aujourd'hui professeur de sociologie à l'université de Cologne... En avril 1975, alors que je travaillais, dans la même aire culturelle krou, sur les populations du Sud-Ouest ivoirien établies entre le Sud du pays guéré et le littoral atlantique, le village sur lequel j'avais cette fois-ci jeté mon dévolu, Roc-Oulidié, reçut la visite de deux grandes dames libériennes, venues assister aux obsèques d'un parent. L'une, Irou-Tjèrè, habitait à Monrovia où elle avait achevé une très belle carrière dans la haute administration. L'autre, Irou-Towé, résidait à Harper, près du cap des Palmes, où elle gérait un établissement hôtelier. Elles avaient en commun d'être les demi-sœurs par leur père de

l'ancien président du Ghana Kwamé Nkrumah, un père qui était en fait d'origine krou et qui avait quitté son village natal, Roc-Oulidié très précisément, au moment de la mise en place de l'appareil colonial français, à la fin du siècle dernier, pour aller s'établir à Nkrofi, une localité du littoral de la Gold Coast anglaise... où naquit en 1909, de mère nzima, le petit Kwamé. Je cherchais depuis longtemps à en savoir plus sur les circonstances du départ du village de Guiro-Irou, le père du futur président. A Roc-Oulidié, on m'avait toujours dit que la clé de cette histoire était entre les mains de ces deux dames, au Liberia. Je fus en la circonstance plus patient que pour les Krahn. La clé finit par venir au-devant de moi et je pus, grâce à l'aide de Tjèrè et de Towé, reconstituer avec précision l'itinéraire professionnel et personnel du père de l'un des plus illustres enfants du continent africain...

Ma dernière rencontre avec le Liberia fut d'ordre extra-professionnel et eut également comme cadre la Côte d'Ivoire. Il est difficile de ne pas l'évoquer au terme de cette narration. Nul n'ignore les tragiques événements qui sèment depuis plusieurs années déjà, et sans qu'aucune issue ne soit en vue, la mort et la désolation sur cette terre qui se voulait jadis le porte-drapeau pour l'Afrique de la liberté et de la dignité retrouvées. Quelque 50.000 Libériens au moins sont aujourd'hui installés, comme réfugiés politiques, dans les localités ivoiriennes qui s'égrènent le long de la frontière sur l'axe Tabou-Taï-Guiglo, où ils survivent grâce à l'aide que leur apporte le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Un voyage sur la côte ouest-ivoirienne, effectué en voiture depuis le Burkina Faso, me ramena sur cet axe en avril 1991. Dans cette région qui m'était autrefois si familière, j'eus du mal à reconnaître les villages, particulièrement ceux de la sous-préfecture de Taï, dont certains étaient devenus de véritables agglomérations urbaines, bien évidemment sans aucun des équipements collectifs dont bénéficie généralement — même en Afrique — ce type de concentration humaine... J'avais là à portée d'enquête des Krahn, des Sapo, des Grébo..., bref des ressortissants de toutes les ethnies de l'hinterland libérien mais le cœur n'y était vraiment plus pour une quelconque nouvelle tentative d'investigation sociologique.

Post scriptum

Le 13 janvier 1967, à la suite d'un coup d'État, le lieutenant-colonel Eyadéma accédait au pouvoir au Togo. Il battit le rappel de tous les ressortissants de son ethnie d'appartenance, l'ethnie « kabré », à même de conforter par leurs compétences techniques le régime qu'il mettait en place, quel que fût leur lieu d'implantation géographique en Afrique ou ailleurs. Michel Simtekpéati revint ainsi par la grande porte dans son pays natal et fut nommé ambassadeur à Accra. En 1969, on lui reprocha cependant de n'avoir pas su prévenir les circonstances qui entraînèrent l'exode du Ghana de quelque 90.000 Togolais. Il fut relevé de ses fonctions, nommé dans un premier temps conseiller technique au ministère des Affaires étrangères (le placard !), puis affecté à l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) du Togo en qualité de chercheur-sociologue. C'est dans la capitale togolaise, où je fus moi-même affecté par l'Orstom en 1979, que je devais le retrouver. Il était amer mais avait conservé un extraordinaire dynamisme. Il alla à plusieurs reprises donner des cours de « kabré » (il refusa toujours la transcription nouvellement adoptée par les linguistes de son pays de « kabyè ») aux États-Unis à des volontaires du Peace Corps. Après son admission à la retraite en 1985, il repartit pour Strasbourg, où ses enfants poursuivaient déjà leur scolarité et... où lui-même s'inscrivit pour un nouveau doctorat... à la faculté de théologie protestante. Il y soutint sa seconde thèse, qu'il obtint avec la mention « très bien », fin 1988. Je l'ai revu pour la dernière fois à Lomé en janvier 1989, lors d'une mission que je fis au Togo, mais crois savoir qu'il s'est définitivement installé, depuis, dans la capitale alsacienne... Mais, avec ce diable d'homme, sait-on jamais ?

Paris, décembre 1993